

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

ate: 02 Janvier 2019 Version: 1.0

# Enduit époxy pour joint partie A

# SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Enduit epoxy pour joint partie A

Définition du produit : Résine époxyde

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : Résine pour revêtements peintures et laquages

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Novo'résine

 Adresse
 :
 26 avenue de la Méditerranée

 34110 Frontignan (France)

 Téléphone
 :
 +33 (0) 6 28 06 30 55

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : +33 (0) 145 425 959

Numéro d'Urgence Européen : 112

# SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Skin Irrit. 2:Provoque une irritation cutanée.Eye Irrit. 2:Provoque une sévère irritation des yeux.Skin Sens. 1:Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci -dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez -vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage conformément à la réglementation CLP (CE) No 1272/2008

**!**>**⟨\*** 

Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Pictogramme de danger

Prévention : P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/qaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Se laver soigneusement après manipulation.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection

des yeux/du visage.

P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutané e : consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Etiquetage supplémentaire : EUH205 : Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Contient :

4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane (Average Molecular Weight < 700)

Oxirane, 2 -((C12-14-alkyloxy) methyl) derivés: Peut produire une réaction allergique.

Produit de réaction entre Bisphénol F et Epichlorohydrin e (MW  $\leq$  700) : Peut produire une réaction allergi que. Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs : Aucune

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélange

Nature chimique : Mélange

Fiche de données de sécurité Page 1 sur 10

Date: 02 Janvier 2019 Version: 1.0

#### Composants dangereux

Nom du produit / Composant	Identifiants	Classification CLP 1272/2008/CE	%
4,4' - Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1 -chloro-2,3-epoxypropane (Mw < 700)	CE: 500-033-5 CAS: 25068-38-6	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411	70 < 80
	REACH	01-2119456619 -26-XXXX	
Oxirane, 2 -((C12-14- alkyloxy)methyl)deriv és	CE: 271-846-8 CAS: 68609-97-2	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317	12.5 < 15
	REACH	01-2119485289 -22-XXXX	
Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (Mw ≤ 700)	CE: 500-006-8 CAS: 9003-36-5	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411	8 < 12
	REACH	01-2119454392 -40-XXXX	
4-méthyl-1,3-dioxolan-2-one	CE: 203-572-1 CAS: 108-32-7	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319	3 < 5
	REACH	01-2119537232 -48-XXXX	

#### SECTION 4: Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Ce faisant,

retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, demander des soins

médicaux. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau.

En cas d e contact avec les yeux: Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Après une ou deux minutes,

enlever les verres de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets

apparaissent, consulter un médecin, de pr éférence un ophtalmologiste. Un lave -œil d'urgence

adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

En cas d'ingestion Ne pas faire vomir. Consulter un médecin et/ou transporter au service des urgences.

En cas d'inhalation Sortir la personn e à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilis ation ou la fiche de

sécurité).

Traitement Pas de traitement particulier .

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés :

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard ou fin jet d'eau pulvérise. Extincteurs poudre chimique. Extincteurs dioxyde de carbone.

> Mousse. Jet d'eau.

5.2 Dan gers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être

toxiques et/ou irritants.

Produits de combustion dangereux Composés phénoliques. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Inonder avec de l'eau pour refroidir et prévenir une reprise de flamme . Si le produit est en fusion, ne pas appliquer un jet d'eau de façon directe. Utiliser un fin jet d'eau pulvérisée ou de la mousse. Refroidir les environs avec de l'eau afin de circonscrire la zone d'incendie. Pour les petits feux, on peut utiliser des extincteurs portatifs à poudre chimique ou au gaz carbonique. Porter un appareil de prote ction respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies.

Fiche de données de sécurité Page 2 sur 10 Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

Date: 02 Janvier 2019 Version: 1.0

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précauti ons individuelles : Porter les dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr. Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir le liquide pour empêcher la contamination du sol et des eaux superficielles et souterraines. Les eaux de lavage et de rinçage doivent être collectées et non rejetées dans le sol, les voies d'eau ou les eaux souterraines. Empêcher la pénétration dans le sol/sous -sol. Empêc her Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. En cas de fuite de l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées. gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables. Matériel adapté à la collecte: matériel absorbant, organique, sable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

#### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter un contact prolongé ou répété avec la peau. Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de re spirer les vapeurs. Ne pas ingérer. Tenir le contenant fermé. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Bien se laver après manipulation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se déplacer sur de longues distances et s'accumuler dans les zones basses. Avant de transférer ou d'utiliser le produit, établir la liaison électrique et la mise à la terre de tous les contenants et de tout l'équipement.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles: Aucune en particulier. Indication pour les locaux : Locaux correctement aérés.

Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière .

# SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composant: 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1 -chloro -2,3 -epoxypropane (Mw <700) - CAS: 25068 -38-6

dérivée avec effet minimum (DMEL) Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 8.33 mg/kg bw/day - Consommateur: 3.571 mg/kg bw/day

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, eff ets systémiques Travailleur professionnel: 12.25 mg/m<sup>3</sup>

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 8.33 mg/kg bw/day - Consommateur: 3.571 mg/kg bw/da

Exposition: Inhalation humaine - Fréquen ce: Long terme, effets systémiques Travailleur professionnel: 12.25 mg/m³

Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques Consommateur: 0.75 mg/kg bw/day

Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques Consommateur: 0.75 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce 0,006 mg/l Eau de mer 0,0006 mg/l STP 10 mg/l

Sédiment d'eau douce 0,0627 mg/kg poids sec Sédiment marin 0,0627 mg/kg poids sec

0.0478 ma/l

Composant: Oxirane, 2 -((C12-14-alkyloxy)methyl)dérivés - CAS: 68609 -97-2

Fiche de données de sécurité Page 3 sur 10

02 Janvier 2019 Date: 1.0

Version:

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 17 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 17 mg/kg bw/day - Consommateur: 10 mg/kg bw/day

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, eff ets systémiques - Point final: Acute toxicity Travailleur industriel: 29 mg/m³ - Travailleur professionnel: 29 mg/m³ - Consommateur: 7.6 mg/m³

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 68 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 68 mg/kg bw/day - Consommateur: 40 mg/kg bw/day

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux - Point final: Acute toxicity

Travailleur industriel: 9.8 mg/m³ - Travailleur professionnel: 9.8 mg/m³ - Consommateur: 2.9 mg/m³

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 3.9 mg/kg bw/day - Travailleur profession nel: 3.9 mg/kg bw/day - Consommateur: 2.35 mg/kg bw/day -

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques - Point final: Repeated dose toxicity

Travailleur industriel: 13.8 mg/m³ - Travailleur professionnel: 13.8 mg/m³ Consommateur: 4.1 mg/m³

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Point final: Irritation / corrosion (eye and skin) Travailleur industriel: 1.7 mg/kg bw/day - Travailleur professionnel: 1.7 mg/kg bw/day - Consommateur: 1 mg/kg bw/day

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux - Point final: Acute toxicity Travailleur industriel: 0.98 mg/m<sup>3</sup> - Travailleur professionnel: 0.98 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.46 mg/m<sup>3</sup>

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce 0,0072 mg/l Eau de mer 0,00072 mg/l Libérations intermittentes 0,072 mg/l : 10 mg/l STP

Sédiment d'eau douce 6.677 mg/kg poids sec 6.677 mg/kg poids sec Sédiment marin

80.12 mg/l

Composant : Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (M w ≤ 700) - CAS: 9003 -36-5

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux Tra vailleur professionnel: 8.3 µg/cm<sup>2</sup>

Exposition : Cutanée humaine - Fréquence : Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 104.15 mg/kg bw/day - Consommateur: 62.5 mg/kg bw/da y

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, e ffets systémiques Travailleur professionnel: 29.39 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 8.7 mg/m<sup>3</sup>

Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques Consommateur: 6.25 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce 0,003 mg/l Eau de mer 0,0003 mg/l 0,0254 mg/l Libérations intermittentes 10 mg/l

Sédiment d'eau douce 0.294 mg/kg poids sec Sédiment marin 0.0294 mg/kg poids sec

0.237 mg/l

Composant: 4 - méthyl - 1,3 - dioxolan - 2 - one CAS: 108 - 32 - 7

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL) Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques Travailleur professionnel: 70.53 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 17.4 mg/m<sup>3</sup>

Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux Travailleur professionnel: 20 mg/m³ - Consommateur: 10 mg/m³

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques Travailleur professionnel: 20 mg/kg bw/day - Consommateur: 10 mg/kg bw/day

Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 10 mg/kg bw/day

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce 0,9 mg/l Eau de mer 0,09 mg/l

Fiche de données de sécurité Page 4 sur 10

Date: 02 Janvier 2019 Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 Version: 1.0

Libérations intermittentes 9 mg/l 7400 mg/l STP 0.81 mg/l Sol

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de sécurité.

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme

approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une

évaluation des risques le préconise.

Protection corporelle: Vêtement de protection résistant aux produits chimiques.

Protection respiratoire: Assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter du matériel de respiration

adéquat (masque à gaz, filtre ABEK).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pou r vous assurer qu'elles sont per le matériel de conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équi fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement af in de réduire les émissions à des niveaux acceptables

#### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide Couleur Ambré Odeur Sans

Seuil olfactif Non disponible рΗ Non disponible Non disponible Point de fusion/point de congélation Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non disponible Point d'éclair > 200 °C

Taux d'évaporation Non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou Non disponible limites d'explosivité

Pression de vapeur 9.9 Pa (20°C) Densité de vapeur Non disponible

Densité relative 1.14

Solubilité(s) Non disponible Coefficient de partage : n -octanol / eau log Pow > 3

Température d'auto inflammabilité 460 °C (DIN 51794) Température de décomposition Non disponible

Viscosité 800 - 1100 mPa.s (2 5 °C) (ASTM D 445)

Propriétés explosives Non disponible Propriétés comburantes Non disponible

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

# SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable à température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

Fiche de données de sécurité Page 5 sur 10 Date: 02 Janvier 2019 Version: 1.0

Stable à température ambiante.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation ne se produira pas d'elle -même. Des masses de produit de plus d'une livre (0,5 kg) en plus d'une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible accompagnée d'une accumulation considérable de chaleur.

#### 10.4 Conditions à éviter

Éviter toute décharge d'électricité statique.

#### 10.5 Matières incompatibles

Éviter tous contacts avec les oxydants. Éviter tous contacts avec ce qui suit : Acides. Bases. Éviter un contact non intentionnel avec des amines.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Une réaction exothermique incontrôlée des résines époxy libère des dérivés phénoliques, du monoxyde de carbone et de l'eau

#### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composant:

Toxicité aiguë : Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Le produit est classé : Skin Irrit. 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Le produit est classé : Eye Irrit. 2 H319

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Le produit est classé: Skin Sens. 1 H317

Effet CMR

Cancérogénicité Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Mutagénicité Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction : Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organ es cibles —exposition unique

Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composant: 4,4' -lsopropylidenediphenol, oligomeric reaction produ cts with 1 -chloro-2,3-epoxypropane (Mw <700) - CAS: 25068 -38-6

Toxicité aiguë :

DL50: > 15000 mg/kg (Rat) Orale: Dermale: DL50: > 23000 mg/kg (Lapin)

Composant: Oxirane, 2 -((C12-14-alkyloxy)methyl) dérivés - CAS: 68609 -97-2

Toxicité aiguë :

DL50 : > 26800 mg/kg (Rat) Orale: Dermale: DL50:>2 00 mg/kg (Rat)

Composant: Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (M w≤700) - CAS: 9003 -36-5

Toxicité aiguë :

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat) Orale: Dermale: DL50 : > 2000 mg/kg (Lapin)

Composant: 4-méthyl-1,3-dioxolan-2-one CAS: 108 -32-7

Toxicité aiguë :

Orale: DL50 : > 5000 mg/kg (Rat) Dermale: DL50 : = 2000 mg/kg (Lapin)

Fiche de données de sécurité Page 6 sur 10 Date: 02 Janvier 201 9 Version: 1.0

SECTION 12: Informations écologiques

Composant:

12.1 Toxicité : Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Sans objet. vPvB: Sans objet.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun

Composant: 4,4' -lsopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1 -chloro -2,3 -epoxypropane (Mw <700) - CAS: 25068 -38-6

12.1 Toxicité

Toxicité aigüe

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynus mykiss Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1.8 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: IC51 - Espèces: Algues > 11 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Scenedesmus capricornutum

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

Composant: Oxirane, 2 -((C12-14-alkyloxy)methyl)dérivés - CAS: 68609 -97-2

12.1 Toxicité

Toxicité aigüe

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 500 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss Point final : EC50 - Espèces : Daphnie = 6.07 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final: IC50 - Espèces: Algues = 843.75 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: Consommation d'oxygène - Durée: 28d - %:87 - Remarques: OECD Guideline 301 F (Manometric Respirometry Test)

12.3 Potentie I de bioaccumulation

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF - Facteur de bioconcentration 160 - 263 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 3.77 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

Composant: Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin (M w≤700) - CAS: 9003 -36-5

12.1 Toxicité

Toxicité aigüe

Point final : LC50 - Espèces : Poissons = 2.54 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss Point final : EC50 - Espèces : Daphnie = 2.55 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna

Point final : IC50 - Espèces : Algues = 1.00 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: BCF - Facteur de bioconcentration 160 - 263 - Durée: Non disponible - Remargues: Non

disponible

Bioaccumulation: Pas bioaccumulable - Test: Kow - Coefficient de partition 3 - Durée: Non disponible - Remarques: Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

Composant: 4 -méthyl-1,3-dioxolan-2-one CAS: 108 -32-7

Fiche de données de sécurité Page 7 sur 10 Conformément au règlement (CE) n°1907/2006

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aigüe

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Oncorhynchus mykiss - Espèces : Daphnie > 1000 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia magna Point final: EC50

Point final : IC50 - Espèces : Algues > 900 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Pseudokirchnerella subcapitata

12.2 Persistance et dégradabilité

Non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur

#### SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU **ADR-UN 3082** IATA -UN 3082

IMDG -UN 3082



02 Janvier 2019

1.0

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR -Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (4,4' - isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1 - chloro-2,3-epoxypropane (average mo, reaction product between bisphenol f and epichlorohydrin (

IATA - Shipping Name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (4,4' -Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane (Average Molecular Weight <700), Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin  $(Mw \le 700)$ 

IMDG -Shipping Name: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (4,4' -Isopropylidenediphenol, oligomeric reacti on products with 1 -chloro-2,3-epoxypropane (Average Molecular Weight <700), Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin  $(Mw \le 700))$ 

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR -Class: 9 ADR - Numéro d'identification du danger : 90 IATA -Class: 9 IATA -Label: 9 9 IMDG -Class:

14.4 Groupe d'emballage

ADR III RID III **IMDG III** 

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR -Polluant environnemental: Oui

IMDG -Marine pollutant: Marine Pollutant

Most important toxic component: 4,4' -Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1 -chloro-2,3-epoxypropane (Average Molecular Weight < 700)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR - Subsidiary risks:

ADR -S.P.: 274 335 375 601

ADR -Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (E)

IATA -Passenger Aircraft: 964 IATA -Subsidiary risks: IATA -Cargo Aircraft: 964

IATA -S.P.: A97 A158 A197 IATA -ERG: 9L

IMDG -EmS: F-A ,S-F

IMDG -Subsidiary risks:

IMDG -Stowage and handling: Category A

Fiche de données de sécurité Page 8 sur 10

02 Janvier 2019 Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 Version: 1.0

IMDG -Segregation:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe I I de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

**IMDG** : Non applicable

#### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail) Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et ( EU) n° 758/2013

Règlement (UE) 2015/830

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP) Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP) Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP) Règlemen

(EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP) Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP) Règlement (EU) n° 201 5/1221 (ATP 7 CLP) Règlement (EU) n°

2016/918 (ATP 8 CLP) Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII dela Réglementation (CE) 1907/2006 (R EACH) et

ses modifications succes sives:

Restrictions liées au produit: Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues: Aucune restriction.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents). Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III): Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: E2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

4,4'-lsopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1 -chloro-2,3 - epoxypropane (Mw <700)

Reaction product between Bisphenol F and Epichlorohydrin ( $Mw \le 700$ )

4-méthyl-1,3-dioxolan-2-one CAS: 108 -32-7

# SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clas se de danger et catégorie de danger Code Description

Skin Irrit. 2 3.2/2 Irritation cutanée, Catégorie 2 Eye Irrit. 2 3.3/2 Irritation oculaire, Catégorie 2 Skin Sens. 1 3.4.2/1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 4.1/C2 Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [C LP1

Skin Irrit. 2, H315 Méthode de calcul Eye Irrit. 2, H319 Méthode de calcul Méthode de calcul Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chro nic 2, H411 Méthode de calcul

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983) I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la

Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold Sax I. Dangerous

properties of industrial materials 7th Edition, 1990

ACGIH Threshold Limit Values for chemical substances for 1992/93 Silver Platter Chemical Hazards Response Information Service 1992

Silver Platter Hazardous Substances data bank 1992

Silver Platter RTECS data bank 1992

Dutch Chemical Industry Association - Chemical Safety Sheets 1990

Silver Platter Oil ang Hazardous Substances Data Bank, 1992

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS Service des résumés analytiques de chimie / Chemical Abstracts Service (division de la Société Chimique Américaine).

CIP Classification, étiquetage et emballage

Fiche de données de sécurité Page 9 sur 10

02 Janvier 2019 Conformément au règlement (CE) n°1907/2006 Version: 1.0

Date:

Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction CMR

DBO Demande biochimique en oxygène DCO Demande chimique en oxygène

DNEL Dose dérivée sans effet

**EIN ECS** Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

liste européenne des substances chimiques notifiées **ELINCS** 

**FBC** Facteur de bioconcentration

GefStoffVO Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

Association internati onale du transport aérien. IATA

IATA -DGR Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).

**ICAO** Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO -TI Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).

Code maritime international des marchandises dangereuses. **IMDG** INCI Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques. LC50 Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50 Dose létale pour 50 pour cent de la population testée

LEP Limite d'exposition professionnelle

LOAEC Concentration minimale avec effet nocif observé

LOAEL Dose minimale avec effet nocif observé LOEL Dose minimale avec effet observé NLP Ne figure plus sur la liste des polymères NOAEC Concentration sans effet nocif observé Dose sans effet nocif observé NOAEL NOEC Concentration sans effet observé

NOEL Dose sans effet observé

**OCDE** Organisation de coopération et de développement économiques

PBT persistant, bioaccumulable et toxique **PNEC** concentration prédite sans effet

RID Règlement concernant le transport international ferrovia ire des marchandises dangereuses. SGH / GHS S ystème général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

SVHC Substance extrêmement préoccupante

**UVCB** Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB Très persistant et très bioaccumulable WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

#### Informations Supplémentaires

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

## Informations de formation

Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dan s la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées

Les informations ci-incluses ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Fiche de données de sécurité Page 10 sur 10